

Commune de NEUILLY-PLAISANCE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2022

Préambule

A. Le contexte national et international

- A. Données contextuelles
- B. Les incidences du PLF pour les collectivités
 - a. La régulation de la dépense locale
 - b. Les concours financiers versés : dotations, compensations et autres
 - c. La suppression de la taxe d'habitation

B. Le contexte local

- A. Portrait de territoire : les données locales
- B. Crise sanitaire COVID-19
 - a. Les collectivités actrices de la gestion de la crise
 - b. Neuilly-Plaisance
- C. Données financières
 - a. Eléments rétrospectifs
 - b. Résultats provisoires 2021
 - c. Structure et gestion de l'encours de la dette
- D. Les ressources humaines
- E. Intercommunalité : GPGE et MGP

C. Les orientations stratégiques

- a. Orientations budgétaires 2022
- b. Projection pluriannuelle

Annexe : glossaire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le présent rapport vise, comme chaque année, à débattre des orientations budgétaires sur la base du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB), qui guideront l’élaboration du prochain budget primitif.

Afin de bien comprendre les enjeux budgétaires de la collectivité, il vous est proposé de discuter des orientations budgétaires 2022 en se référant aux résultats prévisionnels 2021 et aux éléments rétrospectifs observés sur la période 2017 – 2020.

L’objectif est de voter simultanément le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021, l’affectation des résultats 2021 et le budget prévisionnel 2022 en mars prochain.

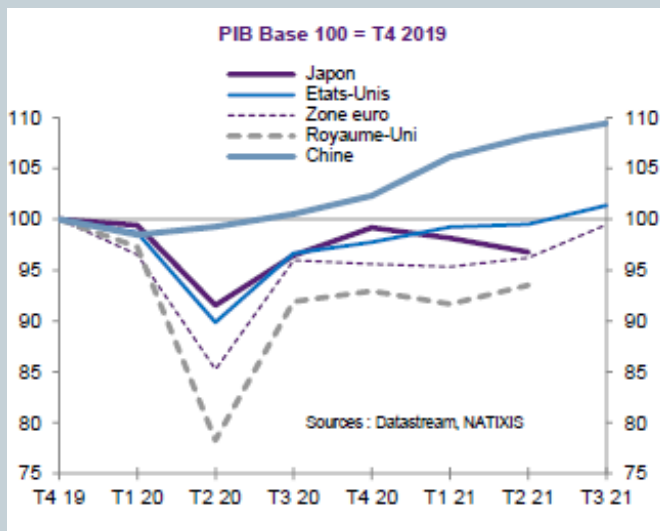
CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

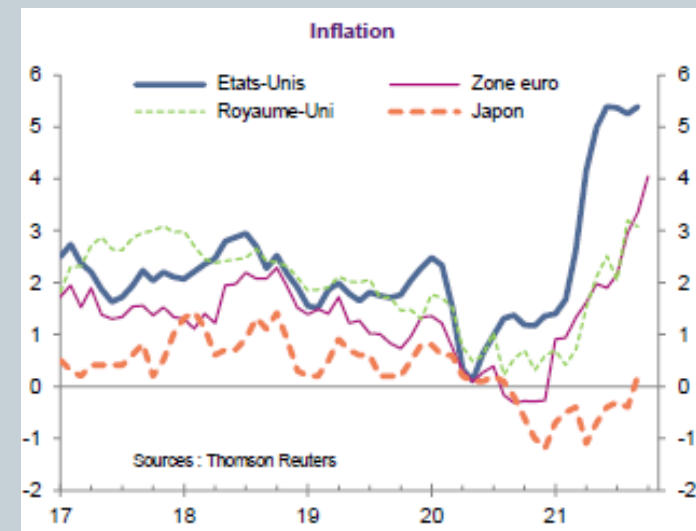
Aux vagues successives de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise :

- d'une part, la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre ;
- d'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles ;
- enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

PIB



Inflation



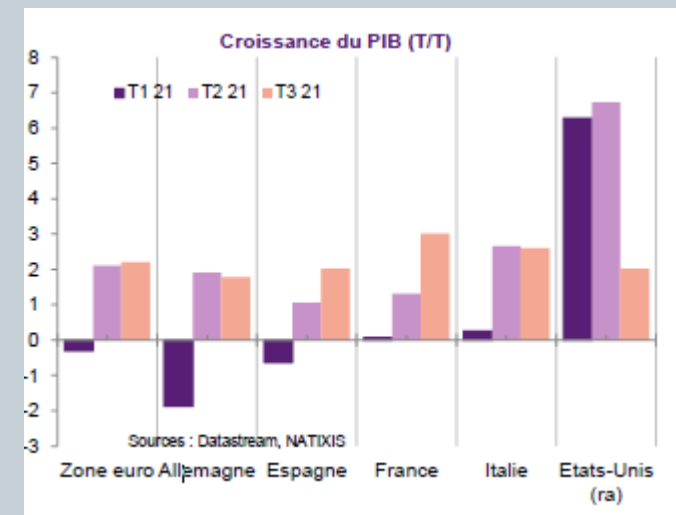
Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les **confinements** ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (2^{ème} trimestre) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3^{ème} trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au 2^{ème} trimestre.

Cet été, le **tourisme** a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'**industrie européenne** a engrangé des commandes importantes, néanmoins contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Ces facteurs cumulés à une **hausse importante des prix de l'énergie** ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Croissance du PIB



France : une inflation transitoire ... qui pourtant se prolonge

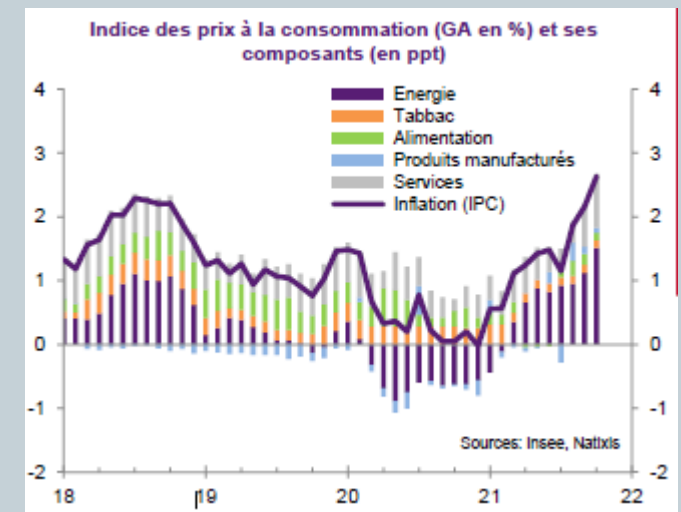
Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 passant à 0% en décembre, l'inflation IPC (Indice des Prix à la Consommation) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021.

C'est la **composante énergie** qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent qui est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

Il a par ailleurs été observé un **rattrapage de prix dans les services**, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires.

Enfin, pour **certains biens manufacturés**, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des **difficultés d'approvisionnement** conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

Indice des prix à la consommation



France : des investissements publics de long terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 »

Volet manquant au PLF (Projet de Loi de Finances) 2022 du 22 septembre 2021, le plan d'investissement France 2030, dévoilé le 12 octobre 2021, chiffre à **30 milliards** les sommes à investir **sur 5 ans** afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la **transition écologique**.

Le plan est réparti en **10 objectifs** et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les bio-médicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres).

Ce sont entre **3 et 4 milliards** qui devraient être **investis en 2022**.

Quelques objectifs parmi les 10

Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	8 milliards
« Transports du futur »	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides Produire le premier avion bas-carbone	4 milliards
Santé	Produire 20 bio-médicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et créer des dispositifs médicaux de demain	3 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	2 milliards

Les incidences du PLF pour les collectivités

La régulation de la dépense locale

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022

Ils atteignent **105,5 milliards** dans le PLF 2022 à périmètre courant, en **hausse de 1,2 %** soit **+ 1,3 Md €** par rapport à la LFI 2021.

A périmètre courant		en Mds €		PLF 2022 (LFI 2021)	
Transferts financiers aux collectivités locales			2022 : 105,5 2021 : 104,2		
Fiscalité transférée	40,1 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,7 (0,9)		
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage			2022 : 64,7 2021 : 66		
Subventions autres ministères	4,7 (4,4)	Dégrèvements législatifs	6,7 (9)	Amendes de police	0,6 (0,6)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales			2022 : 52,7 2021 : 52,1		
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions	4,7 (4,3)
DGF	26,786	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements	0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046		
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,581				

Le PLF prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de **50 millions pour 2022**, uniquement fléchée sur les régions.

Elle concerne la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale).

Les variables d'ajustement du bloc communal et des départements sont épargnées pour 2022.

Des Dotations de Soutien à l'Investissement Local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **2,1 milliards €** dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 1 046 millions €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 907 millions €
(+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation Politique de la Ville (DPV) 150 millions €

Hausse de la Péréquation Verticale

La **Péréquation Verticale** consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.

+ 10 M€

Elle représente **230 millions €** en 2022.

Elle était de 220 millions € sur 2021.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).



La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des Territoires.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC.



Il est également proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé, en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

La crise sanitaire a creusé le déficit public des Etats de l'Union Européenne. Le plafonnement à 3,5 % du PIB n'est plus réellement d'actualité.

Avec pour la France,

- un taux à 8,4 % en 2021 et une hypothèse de 4,8 % pour 2022 ;
- un ratio d'endettement de l'Etat qui passe de 115,6 % en 2021 à 114 % du PIB en 2022 ;

Il y a lieu de s'interroger sur les nouveaux mécanismes de solidarité qui vont s'imposer aux collectivités via les péréquations et la réforme des « indicateurs financiers ».

Au cours des années 2014 à 2016, les collectivités locales ont largement été mises à contribution dans la réduction du déficit public. Cette « contribution » à l'effort de redressement des comptes de la Nation s'est notamment traduite par des réductions drastiques de DGF. Pour **Neuilly-Plaisance**, la baisse cumulée a conduit à une perte de recettes de **11,3 M€**.

Malgré la « stabilité annoncée » de la DGF, les experts en finances locales s'accordent à dire que la réforme des indicateurs financiers est une « bombe à retardement » pour les budgets locaux.

CONTEXTE LOCAL

Portrait de territoire

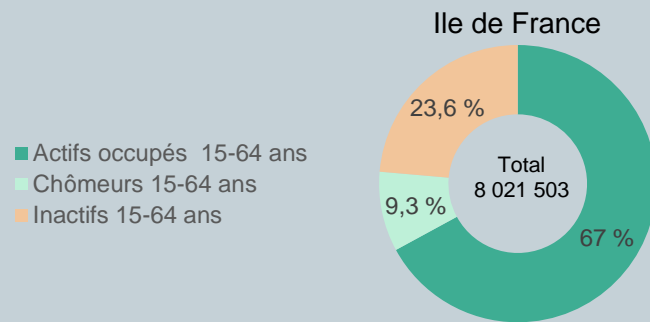
Quelques données locales

- Emploi
- Logement
- Tissu économique

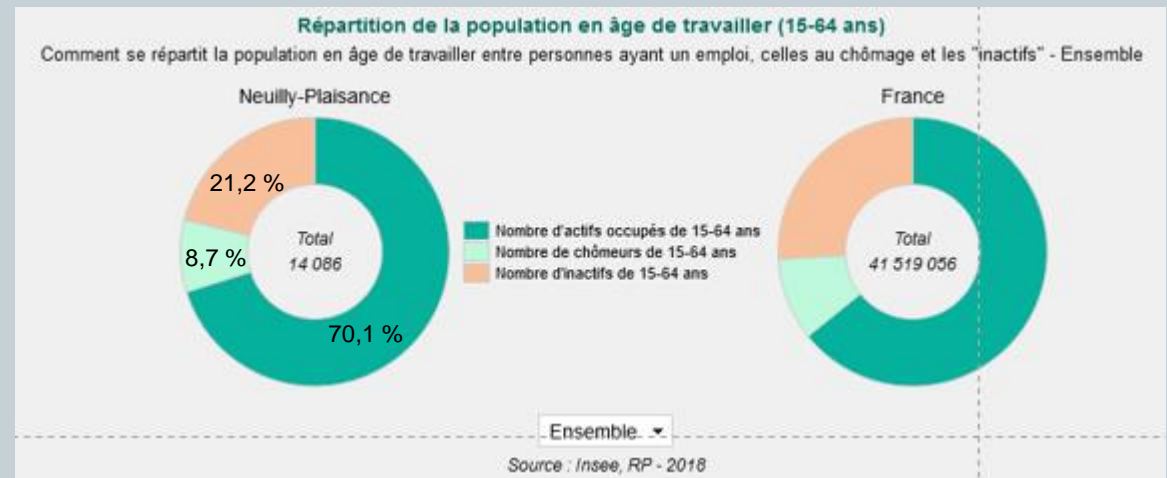
Portrait de territoire : les données locales

Emploi

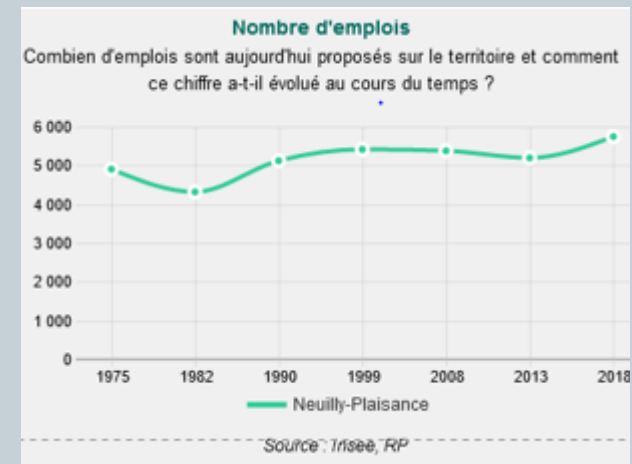
Répartition de la population en âge de travailler (15 – 64 ans)
Emplois proposés localement



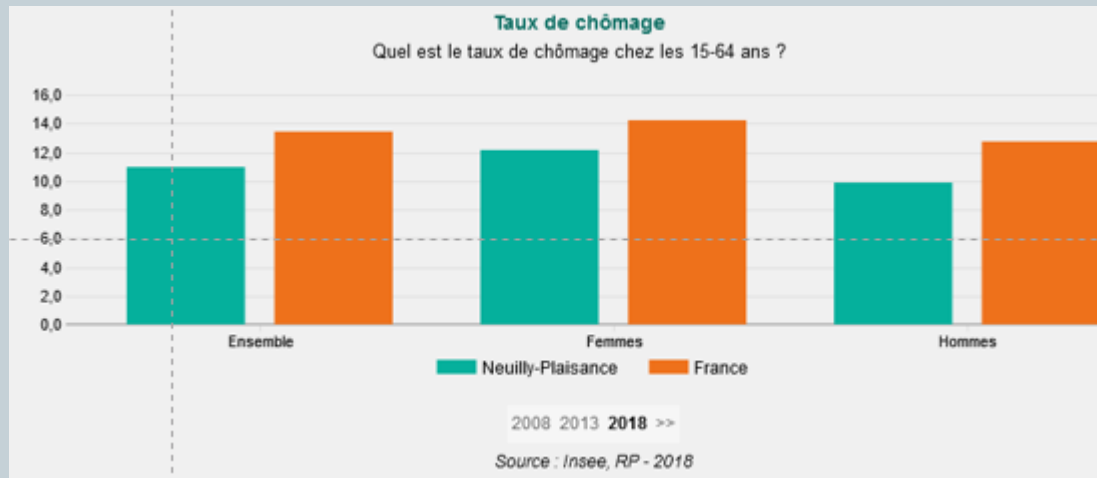
Source : Insee, Recensement de la population (RP), 2018



La population « inactive » correspond à la population des 15 – 64 ans qui ne se déclare, ni en emploi, ni au chômage.
A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes « au foyer ».



Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

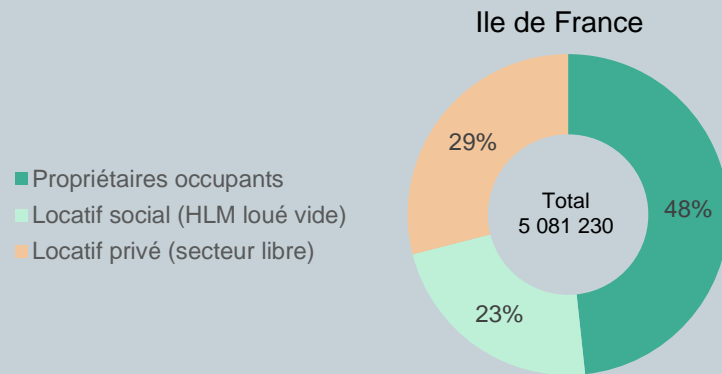


Les principales mesures du chômage

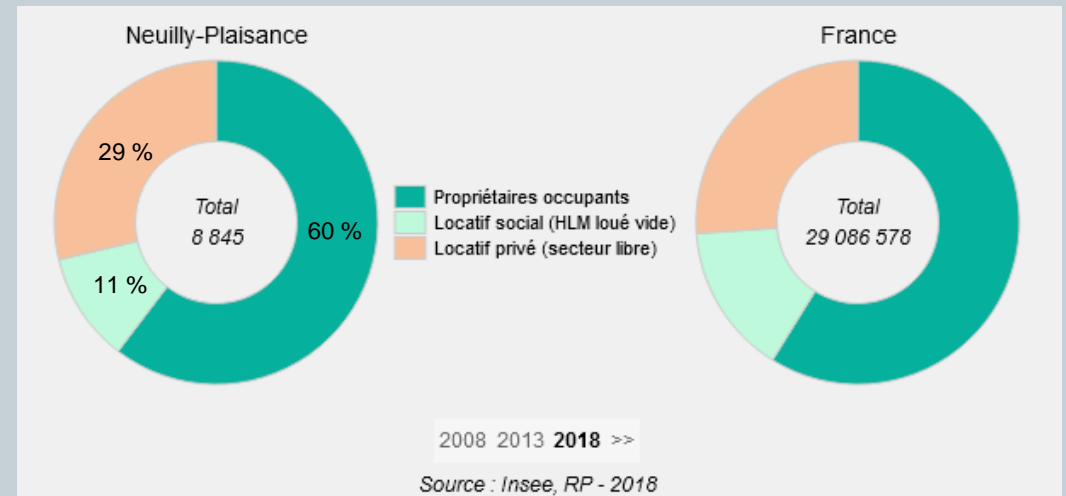
Le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'INSEE pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Caractéristiques et mode d'occupation des résidences principales



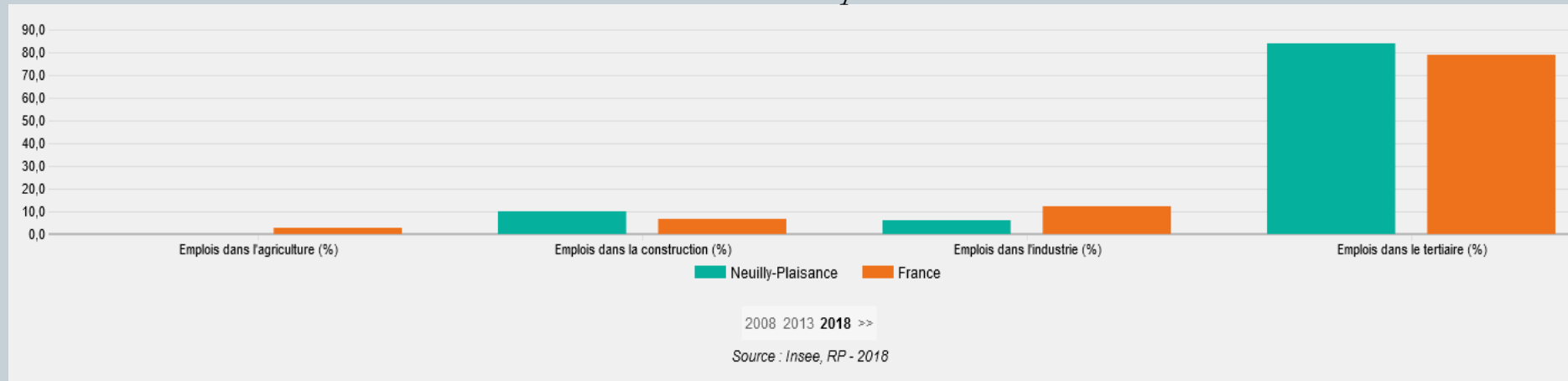
Source : Insee, Recensement de la population (RP), 2018



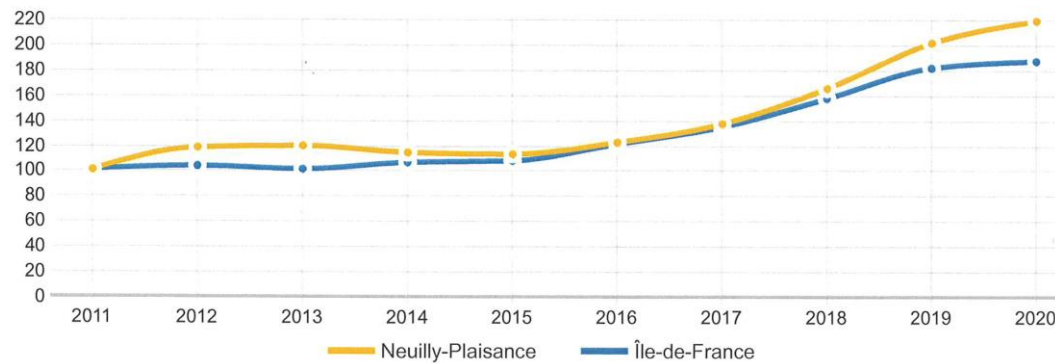
Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Structuration du tissu économique local

Secteurs d'activités et emplois locaux



Évolution des créations d'établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Une évolution des créations d'établissements plus favorable à Neuilly-Plaisance comparativement à l'Île-de-France.

Crise sanitaire COVID-19

2021 année d'adaptation

De la gestion de la crise sanitaire en 2020 au fonctionnement des services intégrant de nombreuses contraintes durables liées à la COVID-19

L'année 2021 a été marquée par l'engagement de la Ville dans la gestion au long court de la crise.

Les services à la population ont été mobilisés pour assurer un accompagnement des Nocéens face à la crise et répondre aux enjeux sanitaires :

- mobilisation dans la lutte contre la COVID
- reprise des activités culturelles, sportives et des actions de soutien à l'éducation
- inclusion numérique
- maintien du lien social

CRISE SANITAIRE COVID-19**Neuilly-Plaisance**

Un engagement et une présence au quotidien : des exemples concrets

Mobilisation de la Ville et du CCAS pour la lutte contre la COVID

- Ouverture d'un centre de vaccination conjoint avec Neuilly-sur-Marne le 18 janvier 2021 – fermeture le 1^{er} octobre 2021 et réouverture le 20 décembre 2021
- Ouverture de créneaux au CMS pour les tests PCR pendant le 1^{er} trimestre 2021
- Aide à la prise de RDV pour la vaccination en appelant les séniors de + de 75 ans par la mobilisation de 40 agents et bénévoles, puis en recueillant les demandes de RDV
- Mise en place d'un système de navettes pour conduire les Nocéens, qui le souhaitent, de leur domicile aux centres de vaccination
- Accueil à 4 reprises du bus de vaccination du Département.

Renforcement des activités socio-culturelles

- Réouverture du cinéma avec des programmations variées et créations d'évènements familiaux
- Mise en place d'un stand bib liberté le dimanche matin pour emprunt de livres malgré les contraintes d'accès à la bibliothèque avec un fonds acheté spécifiquement
- Reprise des activités de la bibliothèque
- Reprise des activités de l'école de musique : déploiement de Nomad-Play au niveau de l'école de musique, outil numérique d'apprentissage
- Démarrage des travaux de la micro-folie pour une ouverture au 1^{er} trimestre 2022 avec un accès aux collections des plus grands musées de France.

CRISE SANITAIRE COVID-19

Neuilly-Plaisance

Maintien du lien social avec les séniors

- Reprise des activités du Foyer de l'Amitié dans le respect des gestes barrières : activités pour les séniors
- Sorties dans les parcs et forêts
- Sortie à la guinguette chez Gégène
- Organisation d'anniversaires au domicile des séniors

Soutien à l'éducation et à la parentalité

- Déploiement de « toutapprendre.com » via la bibliothèque qui permet un accès à distance à des revues, livres, apprentissages...
- Mise en place d'une opération de soutien aux bacheliers avec un atelier pour préparer le grand oral et des permanences pour une aide à la préparation des épreuves de philosophie et français
- Création d'un Relais Petite Enfance (RPE) à la crèche Pirouettes-Cahouettes

Inclusion numérique et maintien du lien social

- Mise en place du Pass Numérique en lien avec la Métropole du Grand Paris
- Recrutement d'un conseiller numérique

Données Financières

Les données locales

- Éléments rétrospectifs
- Résultats provisoires 2021
- Structure et gestion de l'encours de la dette

Les résultats prévisionnels

Fonctionnement 2021

DEPENSES

Chap	Libellés	Budget 2021	CA 2021 provisoire
011	Charges à caractère général	7 067 456 €	4 883 446 €
012	Charges de personnel	17 961 843 €	16 941 090 €
014	Atténuation de produits	894 000 €	801 535 €
65	Autres charges de gestion	2 074 700 €	1 708 799 €
66	Charges financières	500 000 €	398 704 €
67	Charges exceptionnelles	170 000 €	49 162 €
022	Dépenses imprévues	2 100 000 €	- €
Total opérations réelles		30 767 999 €	24 782 735 €
Total opérations d'ordre		4 326 000 €	834 887 €
Total		35 093 999 €	25 617 622 €

RECETTES

Chap	Libellés	Budget 2021	CA 2021 provisoire
013	Atténuation de charges	105 000 €	167 289 €
70	Produits du domaine et des services	1 623 508 €	1 509 439 €
73	Impôts et taxes (*)	19 171 490 €	22 420 879 €
74	Dotations - Participations (*)	6 777 902 €	4 416 756 €
75	Autres produits de gestion courante	398 200 €	380 632 €
76	Produits financiers	43 464 €	43 464 €
77	Produits exceptionnels		166 160 €
Total opérations réelles		28 119 564 €	29 104 618 €
Total opérations d'ordre		3 060 €	3 060 €
Total		28 122 624 €	29 107 678 €

(*) modification d'imputations budgétaires : transferts entre chapitres selon demande comptable public

Les **dépenses réelles de fonctionnement** enregistrent un taux d'exécution de 81 %.

La crise sanitaire a impacté les « charges à caractère général » en limitant certains postes de dépenses. Les charges de personnel sont inférieures à la prévision en raison notamment de vacances de postes. Aucun nouvel emprunt n'ayant été conclu, les charges financières ont été mobilisées à la hauteur de la dette actuelle. Les dépenses imprévues n'ont fait l'objet d'aucune décision de modification de crédits à destination d'autres lignes budgétaires.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont supérieures à la prévision, en raison principalement de l'encaissement de produits exceptionnels (+ 166 160 €) et de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) plus importants (+ 450 000 €).

INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principales réalisations 2021

L'année 2021 a été marquée par le décalage de certaines opérations en raison des difficultés d'approvisionnement des matières premières et de l'envolée des prix, son corolaire.

Néanmoins, elle a permis de voir les réalisations suivantes :

- Création d'un terrain de football synthétique
- Création de la chaufferie de l'école élémentaire du Bel Air et engagement du remplacement de la chaufferie de la maternelle dont les travaux seront réalisés à l'été 2022
- Réfection de la voirie dans le cadre des travaux d'assainissement : rue Victor Hugo et rue Pasteur
- Enfouissement de réseaux des rues Victor Hugo et Clemenceau
- Création d'une « *micro-folie* » au sein de la salle Plaisance à la Bibliothèque
- Rénovation de l'aire de jeux des Chouettes
- Lancement d'études et définition d'un programme pour la réhabilitation de l'école des Cahouettes

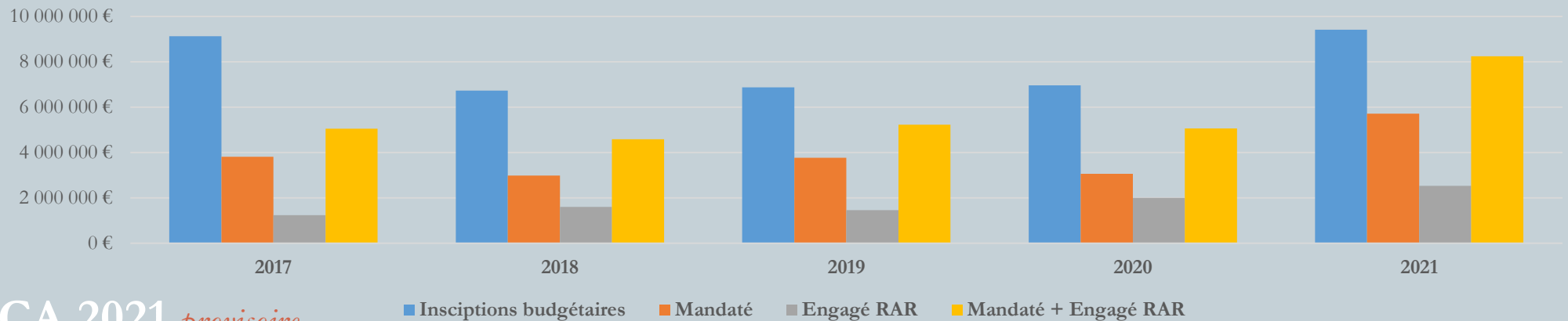
INVESTISSEMENT

Dépenses

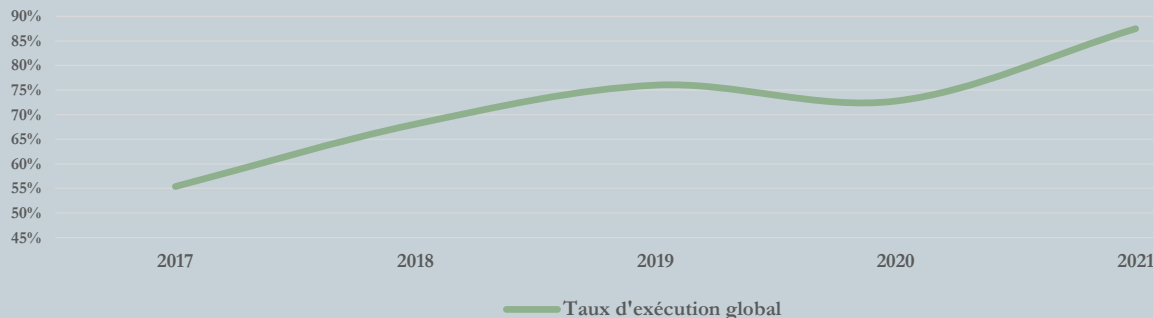
Evolution 2017 - 2021

**Taux d'exécution
budgétaire**

Dépenses d'équipement	2017	2018	2019	2020	2021
Inscriptions budgétaires	9 120 457 €	6 729 236 €	6 868 116 €	6 956 254 €	9 411 568 €
Mandaté	3 810 700 €	2 984 485 €	3 767 505 €	3 060 467 €	5 708 536 €
Engagé RAR	1 239 908 €	1 597 327 €	1 453 584 €	2 001 948 €	2 528 000 €
Taux d'exécution global	55,4%	68,1%	76,0%	72,8%	87,5%



CA 2021 *provisoire*



Le taux d'exécution budgétaire correspond aux dépenses d'équipement effectives (*études, travaux, fonds de concours, acquisitions mobilières et immobilières*) rapportées aux inscriptions budgétaires.

Il progresse régulièrement sur la période 2017–2021 que ce soit pour les équipements réalisés ou en cours de réalisation.

Les résultats provisoires

Investissement 2021

DEPENSES

Chap	Libellés	Budget 2021	CA 2021 provisoire
20	Immobilisations incorporelles	1 059 400 €	302 277 €
204	Subventions d'équipement versées	190 870 €	116 786 €
21	Immobilisations corporelles	8 131 820 €	5 283 823 €
23	Immobilisations en cours	29 477 €	5 649 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	60 650 €	60 525 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 411 000 €	1 394 086 €
27	Autres immobilisations financières	97 300 €	59 774 €
020	Dépenses imprévues	600 000 €	
	Total opérations réelles	11 580 518 €	7 222 922 €
	Total opérations d'ordre	3 303 060 €	3 296 777 €
	Total	14 883 578 €	10 519 699 €
	déficit 2020 reporté	474 675 €	

RECETTES

Chap	Libellés	Budget 2021	CA 2021 provisoire
13	Subventions d'investissement reçues	735 611 €	164 068 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 689 719 €	55 264 €
23	Immobilisations en cours	15 000 €	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	634 500 €	858 610 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 576 623 €	3 576 623 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 000 €	3 842 €
27	Autres immobilisations financières	64 800 €	24 809 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		
	Total opérations réelles	7 732 253 €	4 683 216 €
	Total opérations d'ordre	7 626 000 €	4 128 604 €
	Total	15 358 253 €	8 811 820 €

CA 2021 *provisoire*

Le résultat provisoire

CA 2021 *provisoire*

Exécution Budgétaire
 2021
résultat provisoire
 5 750 878 €

Fonctionnement
résultat provisoire

10 461 432 €

+

Investissement
résultat provisoire

- 4 710 554 €

Formation du résultat de clôture

Recettes de l'exercice (a)	29 107 678 €
Dépenses de l'exercice (b)	25 617 622 €
Résultat de l'exercice (c) = (a) - (b)	3 490 057 €
Excédent reporté 2020 (d)	6 971 375 €
Résultat de clôture (c) + (d)	10 461 432 €

Recettes de l'exercice (a)	8 811 820 €
Dépenses de l'exercice (b)	10 519 699 €
Résultat de l'exercice (c) = (a) - (b)	- 1 707 879 €
Solde des restes à réaliser 2021 (d)	- 2 528 000 €
Résultat reporté 2020 (e)	- 474 675 €
Résultat de clôture (c) + (d) + (e)	- 4 710 554 €

Montant à prélever *a minima* sur le résultat de fonctionnement



Structure et gestion de l'encours de la dette

Structure et gestion de l'encours de la dette

Neuilly-Plaisance

- Fin de remboursement du CLTR en 2023
2022 : 1 181 000 €
2023 : 1 133 717 €
- 7 emprunts et 11,8 M€* de capital restant dû au 1^{er} janvier 2021.
soit **10,9 M€*** d'encours de dette pour la commune

La diminution significative de l'endettement à partir de 2024 va permettre à la ville de faire appel à l'emprunt pour financer un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.

() Parmi ces contrats figure celui non transféré à GPGE (0,89 M€ et qui fait l'objet d'un remboursement à la commune par GPGE au titre de la compétence ASSAINISSEMENT) : transfert du contrat en 2022*

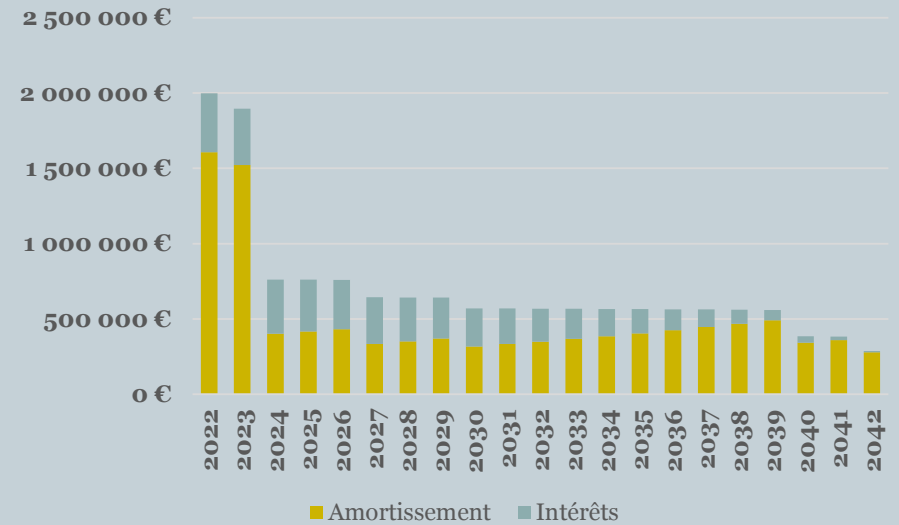
Structure et gestion de l'encours de la dette

Neuilly-Plaisance

Extinction de l'annuité



Extinction de l'annuité : amortissement et intérêts



Une forte baisse de l'annuité de la dette existante à compter de 2024 :

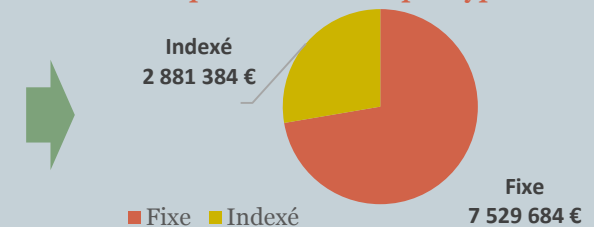
- Un premier palier de 3 ans : 2024 – 2026
- Un second palier de courte durée (3 ans) avec une baisse moins significative à compter de 2027

Présentation Gissler

La classification Gissler des contrats de prêts de la commune de Neuilly-Plaisance est intégralement faite en catégorie A1 (taux simples - indices zone euro).

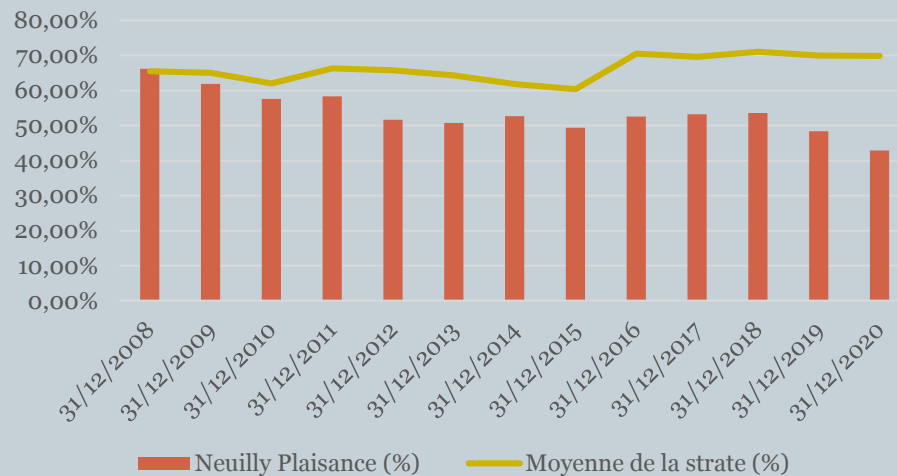
	1	2	3	4	5	6
A	●					
B						
C						
D						
E						
F						

Capital restant dû par type de taux



Gestion de l'encours de la dette - Ratios

Taux d'endettement



Taux d'endettement = dette / Recettes Réelles de Fonctionnement

Le taux d'endettement de la commune de Neuilly-Plaisance était comparable à celui des communes de la strate démographique en 2008. Il diminue depuis, alors que celui de la strate démographique augmente.

En 2021, le taux de Neuilly-Plaisance poursuit sa baisse

(42,7%)

Neuilly-Plaisance

Capacité Désendettement (années)



Dans le même temps, cette baisse s'accompagne d'une augmentation de la capacité de désendettement avec une diminution du nombre d'années de CAF nécessaires au remboursement du stock de dette. En 2021, le nombre d'années est **< 3 ans** (Capital restant dû au 01.01.2021).

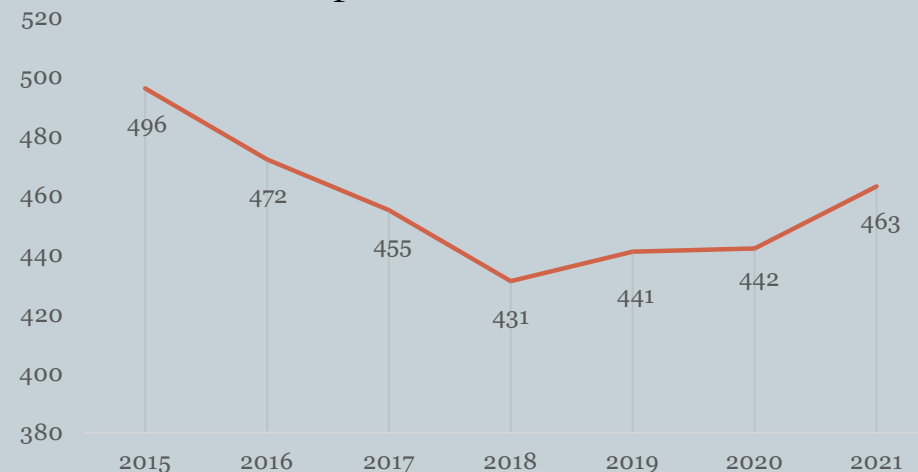
Ressources Humaines

Ressources Humaines

Alors qu'elles représentaient 64,6 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) au BP 2020 et 64,5 % au BP 2021, les charges de personnel à la clôture de l'exercice 2021 ressortent au taux de : 68,4 % des DRF.

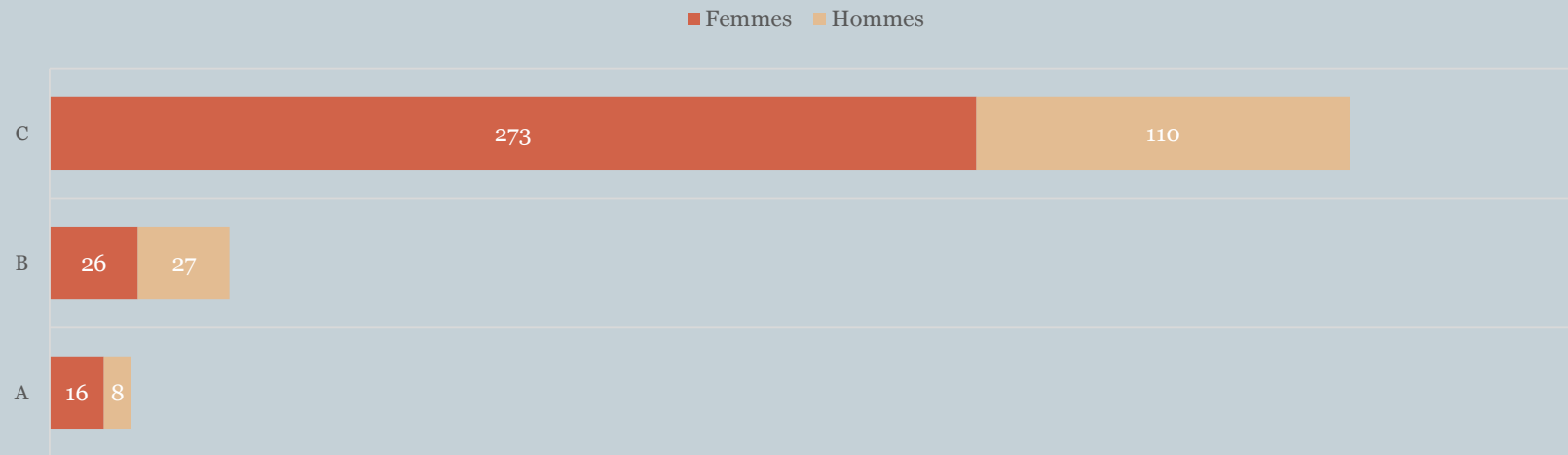
Evolution des effectifs

Après avoir connu une diminution importante en 2015 et 2018, puis une stabilité depuis le 1^{er} janvier 2019, les effectifs augmentent sensiblement en 2021 du fait, principalement de la municipalisation de l'école de musique intervenue en septembre 2021.



Ressources Humaines

RÉPARTITION DES AGENTS PAR SEXE ET CATÉGORIE



Au 31 décembre 2021, les effectifs se composent de 463 agents dont 83% de catégorie C, contre 85% en 2020.

L'encadrement supérieur représente 5,4%, contre 9% en 2020 et l'encadrement intermédiaire 11,6%, contre 6% en 2020.

Ces évolutions sensibles sont dues à l'intégration des professeurs de l'école de musique qui sont tous en catégorie B.

68% des agents sont des femmes

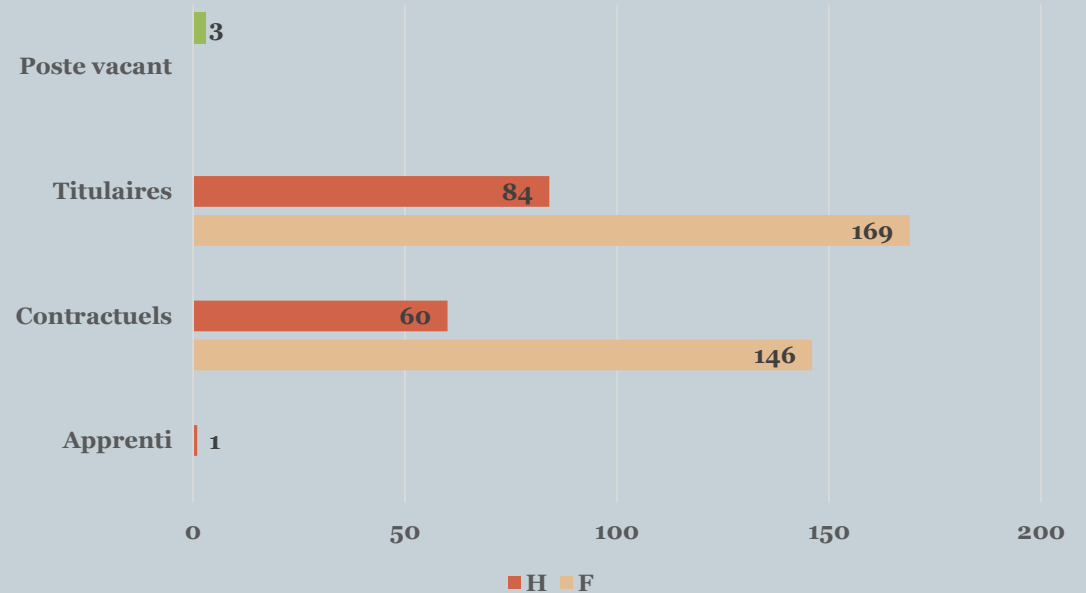
Ressources Humaines

Les agents titulaires ou stagiaires représentent 54,6% des effectifs.

Les **contractuels** sont très représentés dans la **filière culturelle** en raison de l'intégration du personnel de l'école de musique qui était précédemment associative.

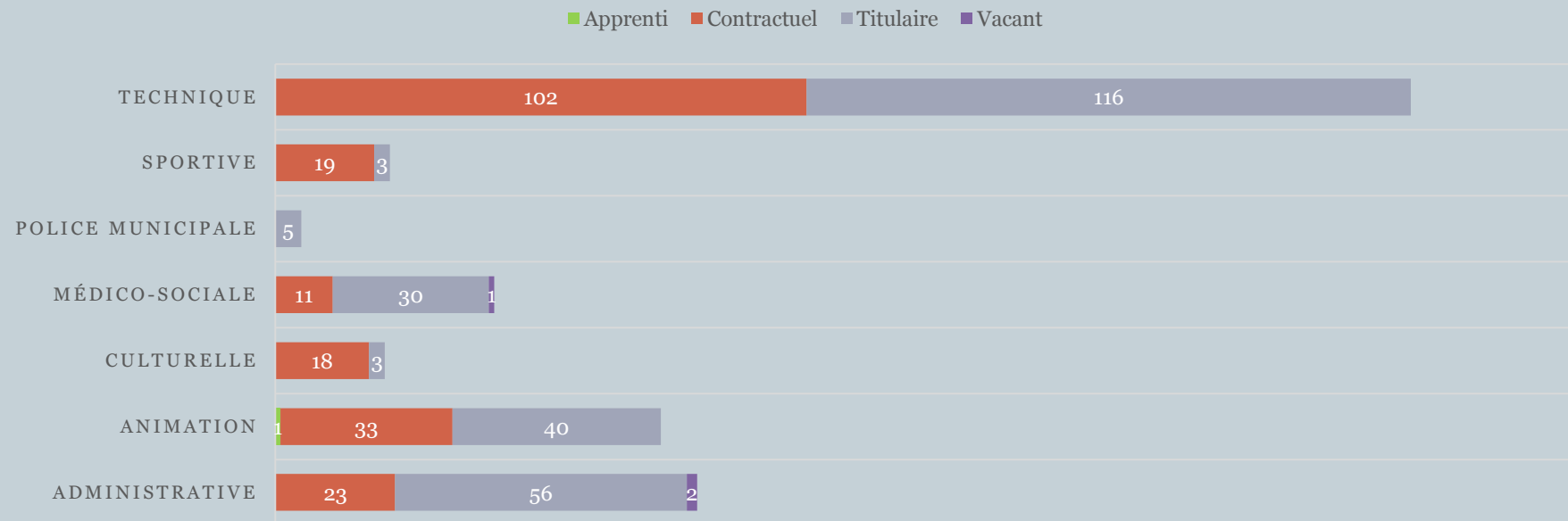
On observe le même phénomène dans la filière sportive. Cela est lié à une forte présence de vacataires parmi les professeurs du CMASC.

Répartition de l'effectif par statut et par genre



Ressources Humaines

Répartition de l'effectif par filière et statut

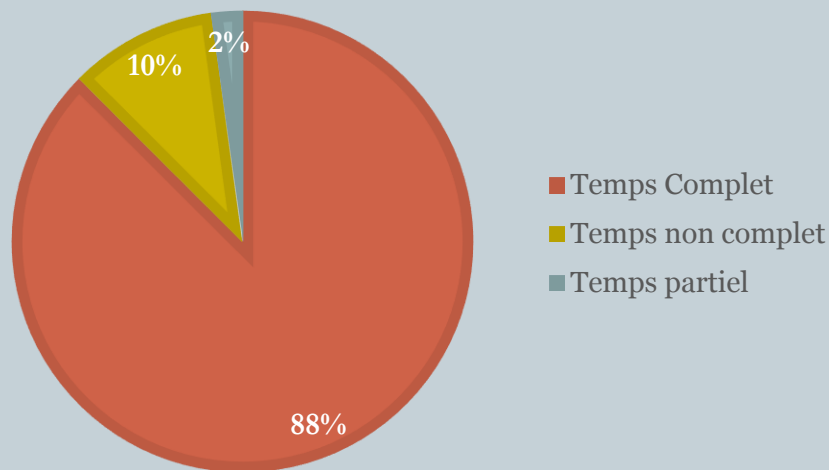


Plus de 40% des agents sont employés dans la filière technique, viennent ensuite les filières administrative et animation qui occupent chacune 20% des agents.

Ressources Humaines

Répartition du temps de travail au 31 décembre 2021

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR QUOTITÉ DE TRAVAIL



La durée effective du travail était de 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT.

88% des agents travaillent à temps complet contre 98% en 2020. Le **temps non complet** concerne essentiellement les professeurs de musique et les animateurs des centres de loisirs.

Le travail à **temps partiel** est **marginal** puisqu'il ne concerne que **2% de l'effectif**.

Ressources Humaines

Les orientations 2022

Pour 2022, il est prévu une **stabilisation** des dépenses de personnel.

Le Budget Prévisionnel voté en 2021 était de : **17,9 M€**

La proposition de BP 2022 est de : **17,9 M€**

soit une stabilité de l'enveloppe et ce malgré l'évolution mécanique des frais de personnel liée à l'ancienneté.

Les projections dans le BP 2022 donnent une fourchette d'estimation du ratio des frais de personnel rapportés aux dépenses réelles de fonctionnement se situant entre :

60 % et 62 %

Le montant des dépenses de personnel au Compte Administratif 2021 est de :

16 941 K€

Ressources Humaines

En outre, les services sont invités à revoir leur organisation à chaque départ et à s'interroger sur la nécessité de remplacer ce départ et à réfléchir sur la possibilité de redéployer le personnel notamment en mutualisant les fonctions qui le permettent. Ainsi dans le courant de l'année 2021, les services affaires scolaires et restauration scolaire ont fusionné ce qui a eu pour conséquence de mutualiser un poste de direction et l'accueil des familles. Ce type d'opération avait déjà été mené en 2020 par le rapprochement du CME et la MCJ, est l'occasion de repenser les organisations afin de continuer à rationaliser les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, les agents de Neuilly-Plaisance respectent leur obligation de travail à hauteur de **1 607 heures** depuis le **1^{er} janvier 2022**.

Pour atteindre le volume légal du temps de travail, le travail hebdomadaire et le régime des congés ont été revus par délibération du 10 février 2021.

Intercommunalité

Intercommunalité

MGP

Attribution de Compensation	2 940 000 €
Dotation de compensation	2 115 000 €

Reversement de la Métropole du Grand Paris (MGP) des produits de fiscalité « entreprises » en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre la MGP et la Ville.

Intercommunalité

GPGE

Versement par la commune à l'EPT d'un FCCT :
Fonds de Compensation des Charges Transférées

pour un montant annuel au titre des transferts : **89 833 €**

Ces montants sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir
notamment avec les compétences

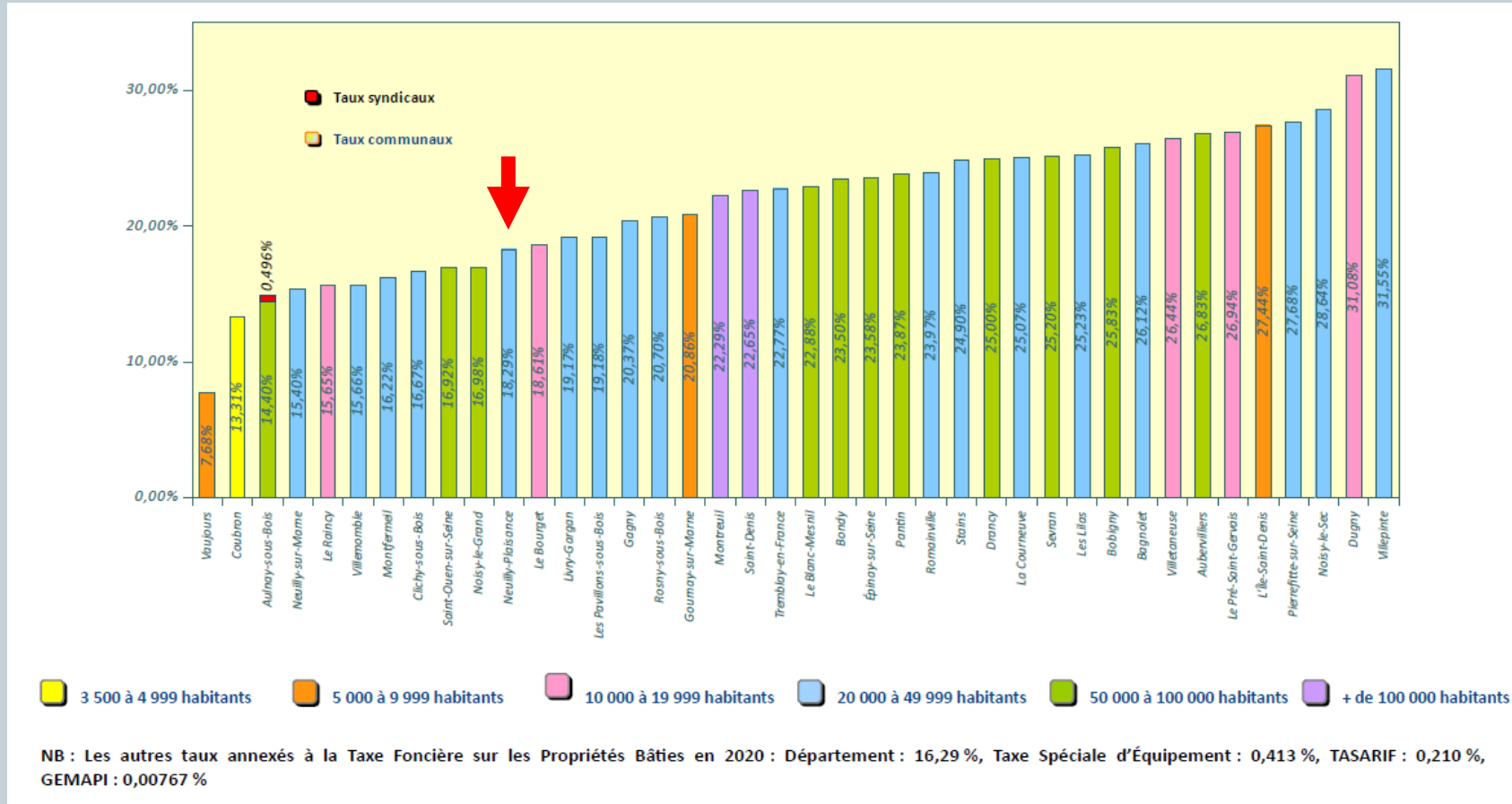
- eaux pluviales
- mobilité
- urbanisme

Orientations stratégiques

Données fiscales et financières

Données fiscales

Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Bloc Communal



Source : DDFIP / ÉTUDE DÉPARTEMENTALE DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2020

Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de Neuilly-Plaisance figure parmi les plus bas du département.

Orientations Budgétaires 2022

Neuilly-Plaisance

Fonctionnement

Dépenses

Un budget qui prend en compte :

- un mode normal d'activité tout en intégrant les réalités de la crise sanitaire qui s'inscrit durablement
- l'impact général des surcoûts de la crise dans de nombreux marchés publics de fournitures
- la mise en place d'une politique de gestion du risque par l'augmentation des contrôles réglementaires sur les systèmes de sécurité incendie et les systèmes de sécurité électrique
- une augmentation conséquente du chauffage en raison de l'application des protocoles sanitaires dans les écoles
- la prime d'inflation pour le personnel communal

Un budget en augmentation qui tient compte de l'inflation et notamment de la hausse record de l'énergie (électricité) du carburant mais également des matières premières qui est générale.

Recettes

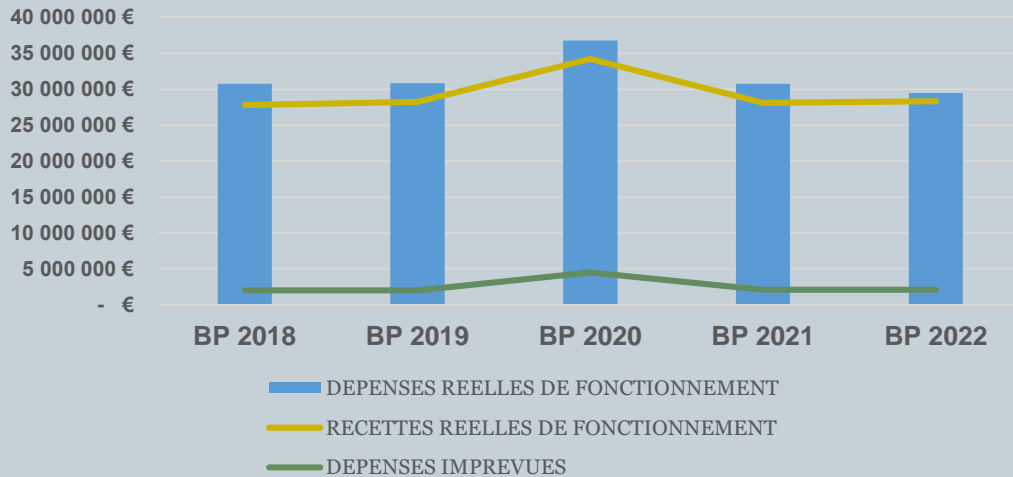
Une approche prudentielle dans l'estimation des produits de services en raison de la crise sanitaire et d'une anticipation d'une baisse de fréquentation.

Investissement

- Poursuite des opérations de réhabilitation énergétique des bâtiments et d'entretien du patrimoine communal
- Poursuite des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui ont connu des décalages en raison de la crise sanitaire venant ralentir leur réalisation, soit par la disponibilité des entreprises, soit par des programmes devant être revus en raison des coûts des matériaux.

Fonctionnement

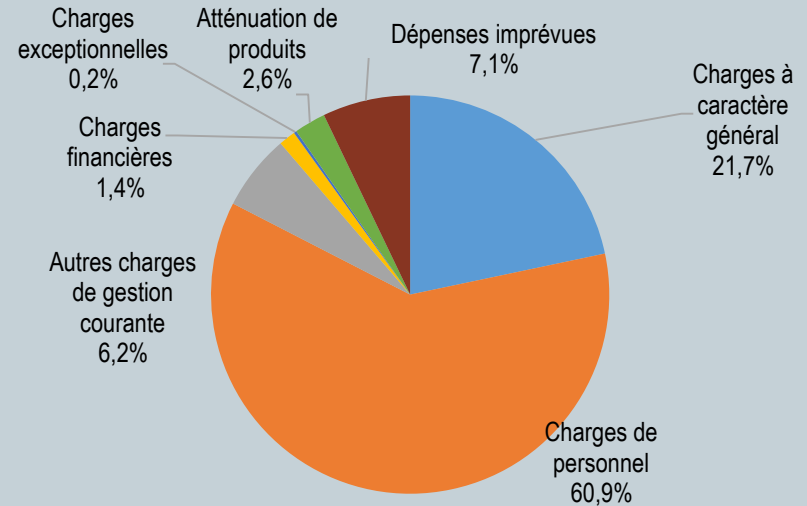
Dépenses et Recettes Réelles de Fonctionnement



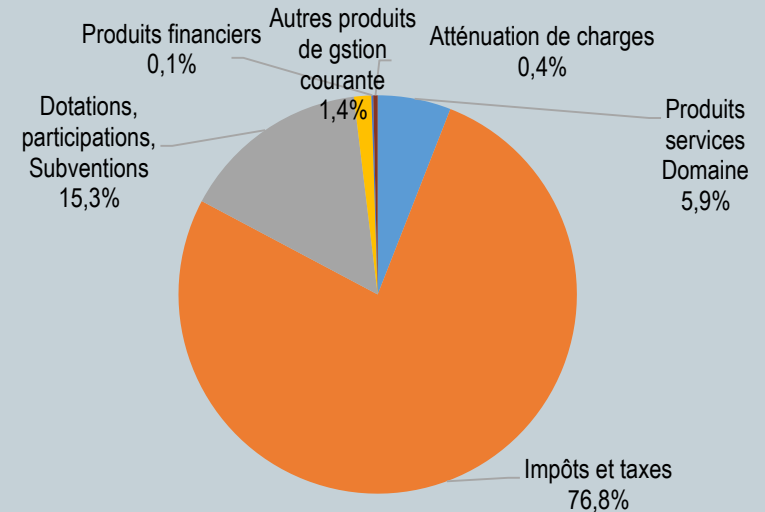
En 2022, les dépenses de fonctionnement sont en léger recul tandis que les recettes de fonctionnement sont stables.

Dépenses et Recettes Réelles de Fonctionnement

Dépenses Réelles de Fonctionnement



Recettes Réelles de Fonctionnement



Fonctionnement

Recettes

Caractéristiques des recettes de fonctionnement en 2022

Impôts et Taxes

21,7 M€

- Revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % prévue par la loi de finances 2022
- Maintien des taux des impôts locaux
- Stabilité de la fiscalité transférée (MGP)

Dotations et Participations

4,3 M€

- Reconduction de la DGF pour un montant identique à celui de 2021

Autres Produits de Gestion Courante

0,4 M€

- Revalorisation des loyers

Produits du Domaine et des Services

1,7 M€

- Anticipation d'une possible baisse de recettes des services en raison du contexte sanitaire
- Étude sur l'évolution des tarifs des services et des redevances d'occupation du domaine

Fonctionnement

Dépenses

Caractéristiques des dépenses de fonctionnement en 2022

Charges à Caractère Général
6,4 M€

- ❑ Stabilisation de l'enveloppe budgétaire
- ❑ Poursuite de la rationalisation des contrats pour l'entretien du patrimoine
- ❑ Optimisation de la gestion des fluides

Charges de Personnel
17,9 M€

- ❑ Stabilisation de l'enveloppe
- ❑ Poursuite des mutualisations interservices

Autres Charges de Gestion Courante
1,8 M€

- ❑ Augmentation du FCCT à GPGE (compétences mobilité, urbanisme et eaux pluviales)

Charges Financières
0,4 M€

- ❑ Baisse de la charge d'intérêts liée au désendettement de la commune

Fonctionnement

Dépenses

L'envolée du prix du gaz et de l'électricité Un impact conséquent dans les budgets locaux

La traduction chiffrée pour Neuilly-Plaisance

La facture globale concernant l'énergie se chiffre en 2021 à : **692 737 €**

Avec une hausse annoncée, oscillant entre 20 % et 40 % du tarif actuel selon les sources d'information, l'impact financier sur le budget communal serait compris entre :

+ 138 500 € et + 277 000 €, en année pleine.

Une vigilance accrue et un suivi régulier des consommations ont été mis en œuvre pour limiter, dans la mesure du possible, l'impact budgétaire de ces augmentations tarifaires.

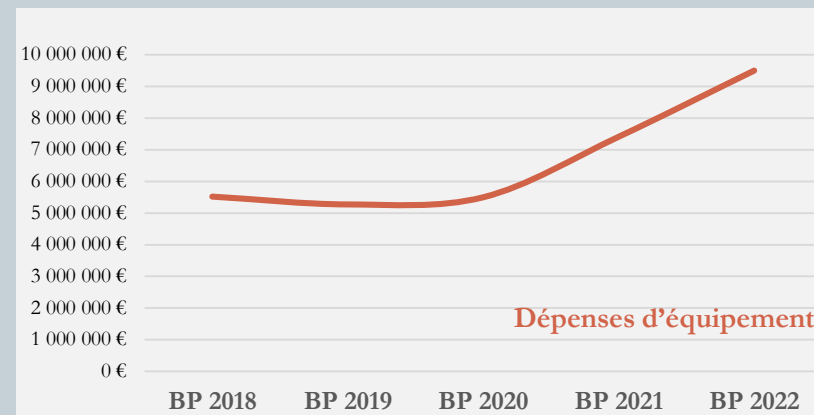
Les travaux en cours et à venir sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux auront un impact financier moindre dans le temps si la tendance inflationniste se poursuit.

INVESTISSEMENT

Les principaux investissements projetés en 2022

pour un budget prévisionnel de 9,6 M€

Dépenses



- **Poursuite de la rénovation énergétique et de la modernisation des bâtiments**
 - Finalisation du programme de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et début des travaux en 2022
 - Phase 2 de la chaufferie du groupe scolaire du Bel Air
 - Lancement des travaux de réhabilitation énergétique de l'Ecole des Cahouettes
 - Réalisation de la toiture de l'école Paul Letombe
 - Poursuite des études de réhabilitation de la MCJ

- **Modernisation du réseau d'éclairage public avec le changement du poste haute tension Lumen**

- **Lancement de la rénovation de la piscine**

INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principaux investissements projetés en 2022

- ❑ **Entretien de la voirie et de l'espace public**
 - Programme de rénovation de la voirie en lien avec les travaux d'envergure qui vont être entamés par GPGE et le CD93
 - Logique de rationalisation en intervenant sur les rues impactées par le programme de travaux de rénovation de l'assainissement
- ❑ **Déploiement de la vidéo protection**
- ❑ **Création d'un lieu de collecte des déchets du centre technique municipal nécessaire à l'accomplissement des missions du service**
- ❑ **Achat d'une nouvelle balayeuse pour renforcer la propreté urbaine**
- ❑ **Poursuite des travaux de mise en accessibilité des structures**
- ❑ **Achat de défibrillateurs pour les ERP (Etablissements Recevant du Public)**
- ❑ **Sécurisation de l'infrastructure réseau informatique de la ville**

Investissement

Projet de financement du Plan
Pluriannuel d'Investissement

Total estimé des dépenses
d'équipement
sur la période 2022 - 2025

25 M€ ht



Ressources mobilisables

Subventions sollicitées	6,8 M€
Emprunts	11 M€
Ressources externes	1,2 M€
Autofinancement minimum	6 M€

soit une programmation
qui intègre la variation des différentes ressources mobilisables

Le volume budgétaire des projets d'investissement nécessitera de combiner :

- Subventions
- CAF (fiscalité, tarifs communaux, gestion rationnelle des dépenses)
- Endettement

Fiscalité

FISCALITÉ DIRECTE

Taxe d'habitation et Taxes foncières (*bâti et non bâti*)

15 370 000 €

Revalorisation des bases TFB

3,4%

FISCALITÉ INDIRECTE

Part communale sur les Droits de Mutation (DMTO)

950 000 €

Taxe sur les Pylônes électriques

20 000 €

Taxe sur l'électricité

340 000 €

Taxe sur La Publicité Extérieure

9 200 €

Taxe d'Aménagement

400 000 €

Fiscalité

La réforme des taxes locales sur la consommation finale d'électricité

Suppression de la taxe départementale (TDCFE) et de la taxe communale (TCCFE)
à compter de 2023



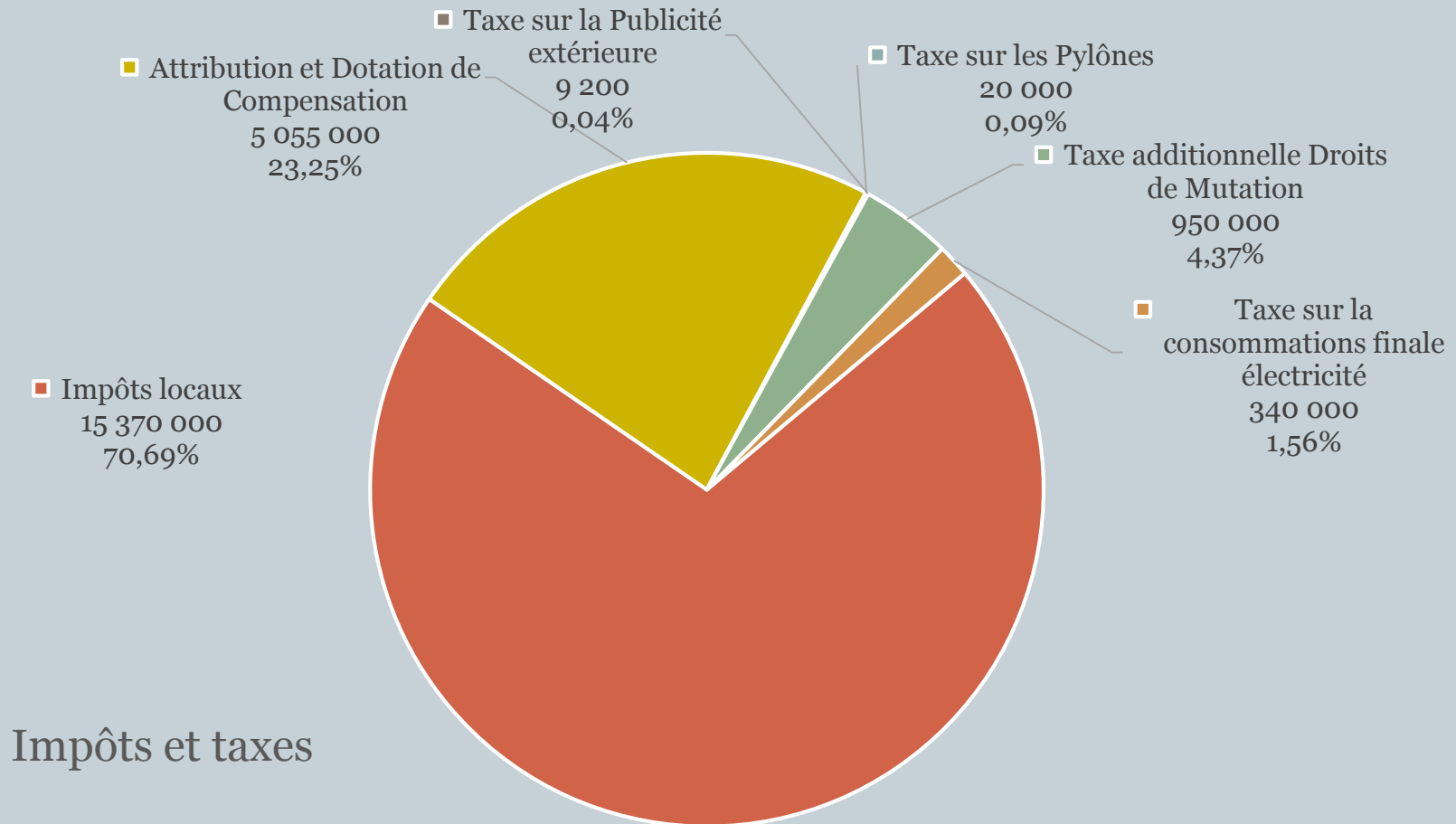
Pour mémoire, le gouvernement a inscrit dans la loi de finances 2021, la suppression de ces deux taxes locales en décidant de les regrouper de manière progressive, en trois ans, au sein de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) dans le but de se conformer au droit européen.

En conséquence, à échéance 2024, l'ensemble des bénéficiaires des anciennes taxes locales, percevront en remplacement une part de TICFE déterminée au niveau national.

Libre administration des collectivités locales et autonomie financière :
une nouvelle dénaturation du principe

Fiscalité

Zoom sur les Impôts et Taxes



Impôts et taxes

Le stock de la dette et l'annuité en capital

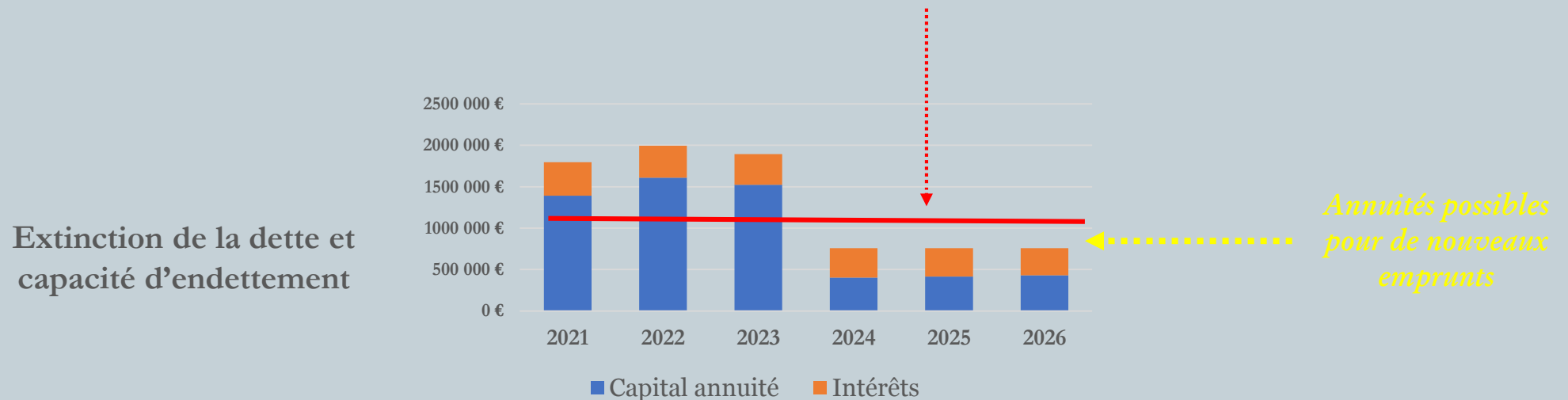
Arbitrer entre autofinancement, emprunt et investissement

*La préparation budgétaire doit s'inscrire
entre les bornes d'un endettement supportable pour la collectivité.*

Marges de manœuvre de la commune

↳ capacité de la commune à faire face dans le futur à son endettement.

Niveau d'endettement soutenable (ratios)



Surveiller le ratio d'endettement et le ratio de solvabilité (capacité à se désendetter)

Projection Pluriannuelle

- Un taux d'endettement peu élevé
- La fin du CLTR en 2023
- Un délai de désendettement (solvabilité) très nettement inférieur au seuil critique et à la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants (7,3 ans en 2017, 6,4 ans en 2018, 6,0 ans en 2019, 7,3 ans en 2020) : source DGCL, données DGFIP comptes de gestion
- Un programme de travaux éligible aux aides nationales
- Une gestion maîtrisée de la masse salariale

Les facteurs clés et Les leviers d'action

Hypothèses et scénarios



Prérequis

- Stabilité de la DGF
- Revalorisation Forfaitaire des Bases TH et FNB $\geq 0,5$
- Absence de nouveaux transferts de compétences INTERCO
- Gestion maîtrisée des dépenses

Scénarios CAF

Capacité d'Autofinancement

1. Pas de Revalorisation des tarifs communaux + Pas d'Augmentation des impôts locaux
2. Revalorisation des tarifs communaux
3. Augmentation des impôts locaux
4. Revalorisation des tarifs communaux + Augmentation des impôts locaux

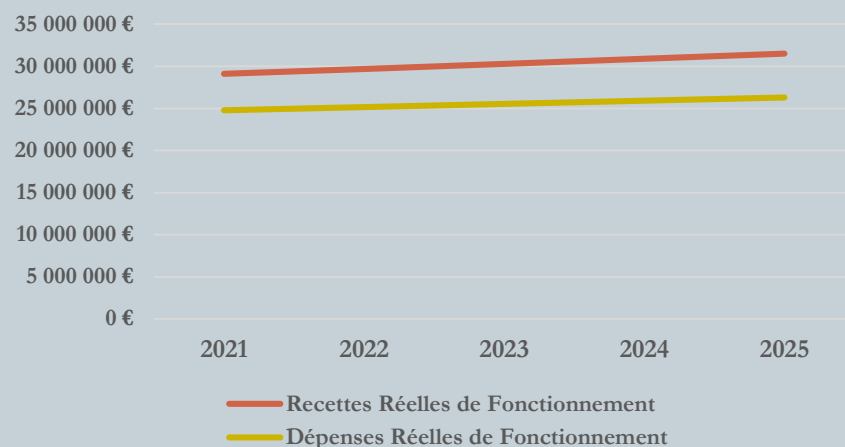
Projection Pluriannuelle

Leviers de Gestion

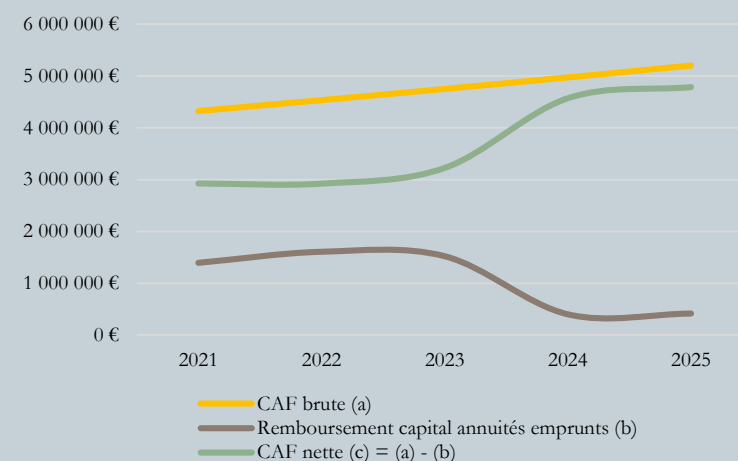
base CA 2021	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	29 104 618 €	29 686 710 €	30 280 445 €	30 886 053 €	31 503 775 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	24 782 735 €	25 154 476 €	25 531 793 €	25 914 770 €	26 303 492 €
CAF brute (a)	4 321 883 €	4 532 234 €	4 748 651 €	4 971 283 €	5 200 283 €
Remboursement capital annuités emprunts (b)	1 395 000 €	1 607 900 €	1 522 329 €	402 475 €	417 044 €
CAF nette (c) = (a) - (b)	2 926 883 €	2 924 334 €	3 226 322 €	4 568 808 €	4 783 239 €
% de CAF affecté au remboursement de la dette	32,3%	35,5%	32,1%	8,1%	8,0%
Capital restant dû au 31/12	10 411 068 €	8 803 168 €	7 280 839 €	6 878 364 €	6 461 320 €
Capacité de désendettement	2,41	1,94	1,53	1,38	1,24

Pour préserver une CAF brute minimale de 2,5 M€ à partir de 2022, il est important de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, et notamment de la masse salariale, pour dégager un autofinancement qui permette de financer les investissements de manière progressive à compter de 2023. La capacité de désendettement donnée dans le tableau est basée sur la dette existante sans ajout de nouvel emprunt.

Simulations RRF et DRF



Simulations CAF hors nouveaux emprunts



Projection Pluriannuelle

Leviers de Gestion

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Recettes de Gestion	28 151 158 €	28 076 100 €	28 637 622 €	29 210 374 €	29 794 582 €	30 390 474 €
Dépenses de Gestion	27 908 238 €	27 997 999 €	28 417 969 €	28 844 239 €	29 276 902 €	29 716 056 €
Epargne de gestion	242 920 €	78 101 €	219 653 €	366 136 €	517 680 €	674 418 €

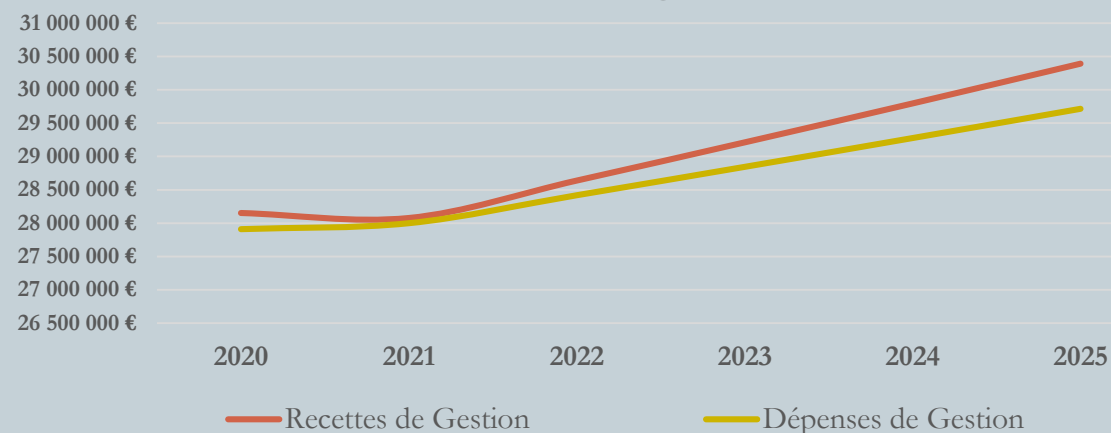
Dépenses de gestion

- Charges à caractère général (*fonctionnement courant*)
- Charges de personnel et assimilées
- Atténuation de produits (*FPIC, FNGIR,...*)
- Autres charges gestion courante (*subventions, contributions intercommunales, indemnités et formation des Elus, ..*)

Recettes de gestion

- Produits des services et du domaine (*fonctionnement courant*)
- Impôts locaux et fiscalité
- Atténuation de charges (*ex : remboursement rémunérations personnel,...*)
- Dotations, subventions, participations (*ex : DGF, participations CAF,...*)
- Autres produits de gestion courante (*ex : loyers, remboursements charges locatives*)

Simulation Epargne de Gestion



A compter de 2022

Hypothèse d'évolution annuelle des dépenses de gestion

+ 1,15 %

Hypothèse d'évolution annuelle des recettes de gestion

+ 1,20 %

Projection Pluriannuelle

Les seuils d'alerte

La direction de la comptabilité publique a instauré un dispositif de suivi de la situation financière des communes reposant sur l'analyse des comptes de gestion des comptables publics et utilisant quatre ratios.

- ❑ Les communes cumulant 3 seuils sur 4 sont dans une situation financière difficile
- ❑ Celles qui cumulent les 4 seuils sont considérées comme connaissant une situation critique.

Ratio	Définition	Seuil d'alerte	N.P
Marge d'autofinancement courant	(Charges de fonctionnement + remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement	1 Pendant 2 exercices	2019 : 0,92 2020 : 0,87 2021 : 0,90
Rigidité des charges structurelles	(Charges de personnel + annuité de la dette) / Produits de fonctionnement	0,80	2019 : 0,61 2020 : 0,64 2021 : 0,64
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Produit de impôts locaux / Produits des bases affectés des taux moyens nationaux	1 Au cours de l'exercice considéré	Indicateurs en cours de révision (PLF 2022)
Niveau d'endettement	Encours de la dette / Produits de fonctionnement	2 < 2 000 habitants 1,8 de 2 000 à 5 000 habitants 1,6 > 5 000 habitants	2019 : 0,44 2020 : 0,34 2021 : 0,36

Glossaire

LFI	Loi de Finances Initiale
PLF	Projet de Loi de Finances
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
RRI	Dépenses Réelles d'Investissement
Dépenses d'Équipement	Immobilisations incorporelles + Immobilisations corporelles + Immobilisations en cours + Subventions d'investissement versées
Recettes d'Équipement	Subventions d'investissement reçues + Emprunts
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAF brute	RRF - DRF
CAF nette	CAF brute diminuée du remboursement de l'annuité de la dette en capital
Potentiel fiscal	Produit fiscal théorique correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens
Potentiel Financier	potentiel financier = potentiel fiscal + dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle)